

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 26 septembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bassan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER		*	MR LIGNON		*
MR ZENON		*	MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 AVRIL 2019

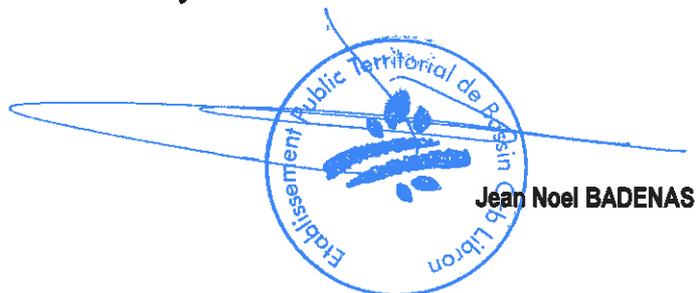
Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 30 avril 2019.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

Béziers, le 26 septembre 2019

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 30 AVRIL 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 30 avril.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Faugères, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 8 avril 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
Mr MESQUIDA	*		Mr AURIOL		*
Mme PONS	*		Mr NOGUES	*	
Mme REBOUL	*		Mr GALONNIER	*	
Mr VIDAL		*	Mr TRILLES	*	
Mr FALIP		*	Mr FARENC	*	
Mme PASSIEUX	*		Mr SOUQUE	*	
Mme GARCIN SAUDO	*		Mr TAUPIN		*
Mr GAUDY	*		Mr ETIENNE	*	
Mr MORGO		*	Mr BARTHES		*
Mr BARRAL		*	Mr ROUVEIROL		*
Mme FABRE DE ROUSSAC	*		Mr SAUCEROTTE	*	
Mr FREY		*	Mme CHAUDOIR		*
Mme NURIT	*		Mr BADENAS	*	
Mme MORERE			Mr BOSC	*	
Mme SOTO	*		Mr SENAL		*
Mr BOULDOIRE		*	Mr SANCHEZ		*
Mme PRADELLE		*	Mr BARSSE	*	
Mme IMBERT		*	Mr DALERY	*	
Mr MARCOS	*		Mr LAFAURIE		*
Mr GELY	*		Mr CASTAN	*	
Mr ABELLA	*		Mr SOULAGE		*
Mr GRANIER		*	Mr LIGNON	*	
Mr ZENON		*	Mme SONZOINI		*
Mr MARCHAND	*				

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 14 heures 30.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2019.

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 20 février 2019.

Le comité syndical, à l'unanimité décide :

- D'approuver ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2018

Le Président présente le compte administratif 2018, qui peut se résumer comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017		+ 30 834.52		+ 206 759.69		237 594.21
Opérations exercice 2018	1 231.81	12 781.64	639 592.59	630 616.62	640 524.40	643 398.26
Totaux exercice 2018		+ 11 549.83	8 975.97			+2 573.86
Résultats clôture 2018 en €		+ 42 384.35		+197 783.72		+ 240 168.07

Le compte administratif 2018 est conforme au compte de gestion 2018, établi par notre trésorier payeur.

Le président sort de la salle. Marie Pierre PONS met le compte administratif et le compte de gestion au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2018 tels que présentés ci-dessus.

DELIBERATION N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 197 783.72 € et un excédent d'investissement de 42 384.35 €.

Le comité syndical, à l'unanimité :

Affecte le résultat comme suit :

001 : excédent d'investissement reporté : 42 384.35 €.

002 : excédent de fonctionnement reporté 197 783.72 €

DELIBERATION N°4 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire présenté s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 237 594.21 €.

Le tableau suivant récapitule, par section, les opérations proposées.

Section Investissement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
2182 : Matériel de transport	20 000.00	001 : excédent d'investissement reporté	42 384.35
2183 : Matériel de bureau et informatique	15 000.00		
2184 : Mobilier	7 384.35		
Total dépenses Investissement	42 384.35	Total recettes investissement	42 384.35
Section Fonctionnement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
617 : Etudes et recherches	183 783.72	002 : excédent de fonctionnement reporté	197 783.72
6611 : Intérêts des emprunts et dettes	10 000.00		
6615 : Frais ligne trésorerie	3 000.00		
668 : Frais Emprunt	1 000.00		
Total dépenses Fonctionnement	197 783.72	Total recettes Fonctionnement	197 783.72
TOTAL DEPENSES BS 2018	240 168.07	TOTAL RECETTES BS 2018	240 168.07

Le budget supplémentaire propose ainsi de reporter l'excédent 2018 comme suit :

001 : excédent d'investissement reporté : 42 384.35 €.

002 : excédent de fonctionnement reporté 197 783.72 €

Il propose de réaliser des ajustements de crédits en fonctionnement et intègre le remplacement d'un véhicule.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget supplémentaire 2019

DELIBERATION N°5 : SORTIE DE L'ACTIF

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la sortie de l'actif suivante :

Désignation des biens	N°inventaire	Valeur brute	amortissement	Valeur nette
Ordinateur Portable	2015-02	973.06	0.00	973.06
Ordinateur Portable	2011-05	925.14	0.00	925.14

DELIBERATION N°6 : DELEGATION AU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE

La mise en place du schéma d'organisation territoriale GEMAPI sur notre territoire s'est traduite par la prise de compétence travaux pour notre structure. Compte tenu des risques liés à cette prise de compétence, et compte tenu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L. 2132-1 et L.2132-2,

Il est proposé au comité syndical de déléguer au Président la prise de décision d'ester en justice :

- En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;
- En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux.

Le Président devra rendre compte à chaque Conseil des décisions prises en application de cette délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De déléguer au président la prise de décision d'ester en justice :
 - o En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;
 - o En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux.

DELIBERATION N°7 : AUTORISATION DE REMISAGE DES VEHICULES DU SMVOL : FIXATION DE LA LISTE AGENTS POUVANT BENEFICIER D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE

Pour des facilités d'organisation du travail, un agent disposant d'un véhicule de service peut, dans le cadre du prolongement des déplacements professionnels effectués à l'aide du véhicule, solliciter de l'autorité territoriale une autorisation de remisage à domicile.

L'usage privatif du véhicule reste interdit et seul le trajet travail/domicile est autorisé.

Le véhicule de service ne peut être utilisé à des fins personnelles, le weekend ou en période de congés.

Durant les périodes de congés, le véhicule de service doit rester à la disposition de la collectivité et remisé à son emplacement habituel qui peut, le cas échéant, le mettre à disposition d'un autre ou de plusieurs autres affectataires.

L'agent qui bénéficie d'une autorisation de remisage à domicile s'engage à n'utiliser le véhicule qu'à l'usage exclusif des missions qui lui sont confiées.

Il s'engage à effectuer le trajet domicile / travail selon le trajet le plus court.

Le comité syndical, à l'unanimité, fixe la liste des agents pouvant bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à Domicile :

- o Monsieur Laurent RIPPERT
- o Madame Frédérique ROMAN
- o Monsieur Pierre ENJALBERT
- o Monsieur Vincent DARLES
- o Monsieur Alain GUERRERO
- o Monsieur Yannis GILBERT
- o Monsieur Romain CONIL
- o Monsieur Benjamin GONZALEZ
- o Madame Nadia VAN HANJA

DELIBERATION N°7 : ETUDE DIAGNOSTIC D'UNE HABITATION SINISTREE EN RIVE DROITE DU LIBRON A LIEURAN LES BEZIERS. PORTAGE DE L'ETUDE. DEMANDE DE SUBVENTION

Les crues répétitives du Libron ont fragilisé la berge rive droite du fleuve au droit d'une habitation située sur la commune de Lieuran les Béziers. L'effondrement de la berge a induit l'effondrement du bâtiment.

La mobilisation du Fond Barnier pourrait constituer une opportunité pour envisager la délocalisation du bien. En effet, la commune est couverte par un PPRI approuvé.

Cette délocalisation ne peut cependant être envisagée qu'à la condition qu'un diagnostic soit réalisé afin :

- de préciser le risque de glissement des berges pour les autres enjeux présents sur le site,
- d'étudier plusieurs scénarii d'intervention et d'évaluer leurs coûts et leurs impacts sur les enjeux voisins.

En première approche, et sous réserve de l'analyse du BE, ces scénarii pourraient être : reconstruction sur place de l'habitation effondrée avec confortement (lourd) des berges, ou délocalisation de l'habitation avec si nécessaire confortement des berges.

Une subvention du FPRNM (Fonds Barnier) peut être demandée dans un 1er temps pour cette étude, dont le montant est estimé à 20 000 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Accepte le portage de l'étude en objet ;
- Autorise le président à solliciter du FPRNM une aide de 50% en appui de cette opération.

Questions diverses :

Monsieur le Maire de Lieuran souhaite que les services de l'EPTB l'assistent dans la rédaction d'un argumentaire utile à la mise en œuvre d'une DIA sur une parcelle communale. Le président donne son accord pour cet appui.

Béziers, le 4 septembre 2019

Le Président

du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 26 septembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bassan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER		*	MR LIGNON		*
MR ZENON		*	MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	ACQUISITION DE MATERIEL UTILE A L'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES POUR LES COMMUNES DU LIBRON. VALIDATION DES PRESTATAIRES,

Le 21 juin 2018, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron acceptait de porter l'opération d'acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Libron. Un appel d'offre a ainsi été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, définie aux articles 66 et 67 du décret 2016-30 du 25 mars 2016 et l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015. Le marché est composé de 14 lots.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 4 juillet 2019 pour ouvrir les plis. Les services de l'EPTB ont alors réalisé une analyse conformément au règlement de la consultation. La Commission d'appel d'offre du 16 juillet 2019 a proposé les choix suivants :

Lot n°1 : outils manuels et EPI, à la société CIAM ROMERALES pour un montant de 7107,75€ HT soit 8529,30€ TTC.

Lot n°2 : matériel Stihl, à la société PACA MOTOCULTURE pour un montant de 6296,30€ HT soit 7555,56€ TTC.

Lot n°3 : matériel Pellenc, à la société NOVA SAS pour un montant de 29160 € HT soit 34992€ TTC.

Lot n°4 : matériel Husqvarna, à la société Santamaria pour un montant de 3330€ HT soit 3996€ TTC.

Lot n°5 : désherbeurs air chaud pulsé, à la société CIAM ROMERALES pour un montant de 33750€ HT soit 40500€ TTC.

Lot n°6 : désherbeurs mécaniques, à la société SANTAMARIA pour un montant de 4930€ HT soit 5916€ TTC.

Lot n°7 : paillages et terreau, à la société LA PAYSAGERIE pour un montant de 5426,5€ HT soit 6097,85€ TTC.

Lot n°8 : équipement de pompage, à la société LAMBERTON, pour un montant de 5379.30€ H.T soit 6455.16 € TTC.

Lot n°9 : plantes, à la société LES PEPINIERES DE MONTIMAS pour un montant de 6206,40€ HT soit 7447,68€ TTC.

Lot n°10 : désherbeur eau chaude, à la société POUSSE CLANET pour un montant de 33720€ HT soit 40464€ TTC.

Lot n°11 : tondeuse autoportée pour stades, attribué à la société PACA MOTOCULTURE pour un montant de 32500€ HT soit 39000€ TTC.

Lot n°12 : décompacteur à lames pour stades, à la société HYDRAPARTS pour un montant de 13300€ HT soit 15960€ TTC

Lot n°13 : aérateur décompacteur piéton pour stades, à la société SOLVERT pour un montant de 25000€ HT soit 30000€ TTC

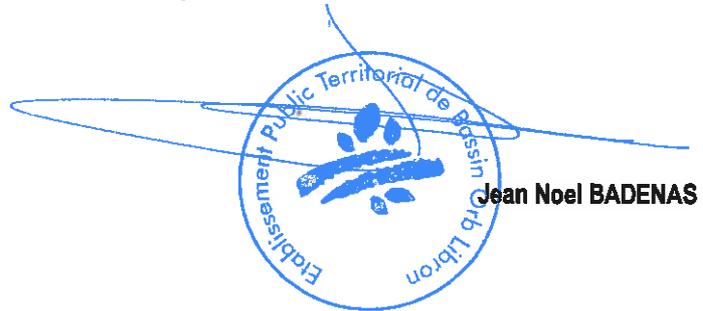
Lot n°14 : accessoires de nettoyage par balais et brosses, à la société OUEST VENDEE BALAIS pour un montant de 15334€ HT soit 18400,8€ TTC.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les propositions de la commission d'appel d'offres ;
- D'autoriser le président à signer les marchés avec les prestataires retenus.

Béziers, le 26 septembre 2019

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Jean Noel BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 26 septembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bassan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER		*	MR LIGNON		*
MR ZENON		*	MME SONZOONI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	3
OBJET :	ACQUISITION DE MATERIEL UTILE A L'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES POUR LES COMMUNES DU LIBRON : CONVENTIONS EPTB-COMMUNES CONCERNEES

Le 21 juin 2018, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron acceptait de porter l'opération d'acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Libron. Les aides de l'Agence de l'eau ayant été obtenues, l'opération a pu être engagée en 2019 suivant les modalités délibérées par l'EPTB. Ainsi, la part non subventionnée sera prise en charge par les communes dans le cadre de conventions à intervenir.

Le président présente les conventions entre l'EPTB et les communes concernées à savoir :

- Autignac ;
- Bassan ;
- Béziers ;
- Boujan sur Libron ;
- Laurens ;
- Lieuran les Béziers ;
- Magalas ;
- Montblanc ;
- Puimisson ;
- Puissalicon.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à signer les conventions avec les communes concernées.

Béziers, le 26 septembre 2019

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 26 septembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bassan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL	*	
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGO	*		MR BARTHES	*	
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL	*	
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS	*	
MME MORERE	*		MR BOSCH	*	
MME SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ	*	
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT	*		MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI	*	
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	4
OBJET :	DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2019

Le comité syndical, à l'unanimité, vote la décision modificative n°1 au budget 2019 suivante :

Dépenses Investissement			Recettes investissement		
458102	Acquisition PIAPPH	- 706 997.00	458202	AERMC	-162 532.00
				Communes	-544 465.00
458103	Acquisition PIAPPH Autignac	+5 376.00	458203	AERMC	+3 360.00
				Autignac	+ 2016.00
458104	Acquisition PIAPPH Bassan	+18 348.00	458204	AERMC	+ 6 240.00
				Bassan	+12 108.00
458105	Acquisition PIAPPH Béziers	+202 164.00	458205	AERMC	+101.433.00
				Béziers	+100 731.00
458106	Acquisition PIAPPH Boujan sur Libron	+5 700.00	458206	AERMC	+ 3 312.00
				Boujan	+ 2 388.00
458107	Acquisition PIAPPH Laurens	+10 500.00	458207	AERMC	+ 4 500.00
				Laurens	+ 6 000.00
458108	Acquisition PIAPPH Lieuran les Béziers	+13 900.00	458208	AERMC	+ 6 600.00
				Lieuran	+7 300.00
458109	Acquisition PIAPPH Magalas	+17 172.00	458209	AERMC	+ 6 504.00
				Magalas	+10 668.00
458111	Acquisition PIAPPH Montblanc	+6 192.00	458211	AERMC	+ 1 550.00
				Montblanc	+ 4 642.00
458112	Acquisition PIAPPH Puimisson	+24 050.00	458212	AERMC	+6 750.00
				Puimisson	+17 300.00
458113	Acquisition PIAPPH Puissalicon	+14 100.00	458213	AERMC	+ 8 800.00
				Puissalicon	+ 5 300.00

Béziers, le 26 septembre 2019

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 26 septembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bassan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARASSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER		*	MR LIGNON		*
MR ZENON		*	MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	5
OBJET :	PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE SERIGNAN TRANCHE 3 : DEMANDES DE SUBVENTION

Dans le cadre des PAPI Orb et Libron, il a été étudié et autorisé un système de protection de la commune de Sérignan contre une crue centennale de l'Orb.

Toutes les phases pré-opérationnelles ainsi que la première tranche de travaux ont été menées sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Béziers la Mer.

Le 9 Novembre 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi GEMAPI, l'EPTB Orb et Libron a approuvé la signature d'une convention avec la CABEM lui déléguant la maîtrise d'ouvrage des tranches 2 (2 M € HT) et 3 (2.4 M € HT), finalisant cette réalisation.

Le 20 février dernier, notre assemblée attribuait dans ce cadre, le marché de travaux pour la réalisation de la tranche 2 à l'entreprise RAZEL-BEC.

Ce chantier, engagé au mois d'avril 2019, devrait se terminer avant la fin de l'année 2019.

Dans un souci de continuité, la CABEM a programmé dans ses participations financières 2020, l'engagement de la troisième et dernière tranche de l'opération (**Montant opérationnel T3 : 2.4 M € HT**).

Dans ce cadre, il convient donc de déposer auprès des partenaires du PAPI Orb et Libron les demandes de subventions, conformément au plan de financement du PAPI, à savoir

- Etat : 40 %
- Conseil Régional : 20 %
- Conseil Départemental : 20%

Il est à préciser que l'Etat a voté en bloc la totalité des aides financières pour la T2 et la T3 de cette protection.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à solliciter le Département et la Région Occitanie en appui de cette opération, pour compléter le plan de financement.

Béziers, le 26 septembre 2019
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noel BADENAS

Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron

Travaux de Protection contre les inondations De la Commune de Sérignan

ENGAGEMENT DE LA T3 DE L'OPERATION



Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

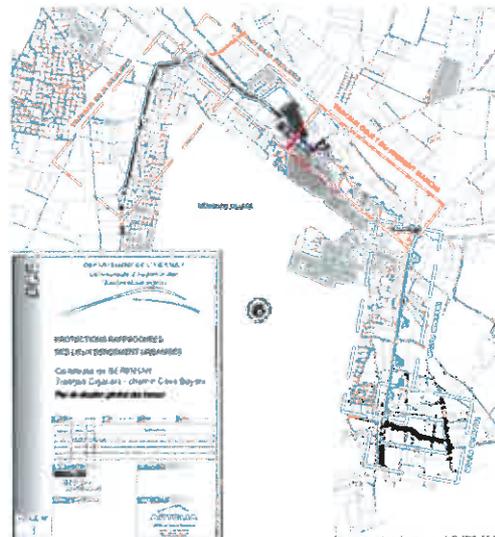
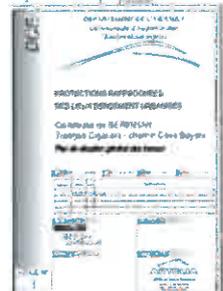


1

Protection rapprochée de Sérignan

Points clefs :

- Budget global opérationnel : 7 M € HT
- Subventionnés à 80 % par le PAPI (Etat, Région, CD34)
- Autorisé / Déclaré d'utilité publique / Classé type B : Août 2014
- Réalisé en plusieurs tranches opérationnelles :
 - T0 : 630 000 € HT (2015)
 - T1 : 2 M € HT (2016)
 - T2 : 2 M € HT (en cours)
 - T3 : 2,4 M € HT (à venir)

Coordonnées Lambert 93 (D265)

Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron



2

Protection rapprochée de la commune de Sérignan : T1



Points clefs T1 :

- **Marché CAZAL/Guintoli :**
1 650 000 € HT
- **Réalisé de juillet 2015 à Avril 2016.**



Partenaires financiers des opérations



Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Orbi et de l'Orbi

3

Protection rapprochée de la commune de Sérignan : T1



Partenaires financiers des opérations



Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Orbi et de l'Orbi

4

Protection rapprochée de Sérignan tranche n°2

Points clefs :

- Budget opérationnel : 2 000 000 € HT
- Subventionnés à 80 % par le PAPI (Etat, Région, CD34)
- Déléguée par la CABM à l'EPTB

Objectifs :

- Ouverture chantier courant Avril
- Finalisation Chantier avant la fin de l'année




Partenaires Maîtrise d'ouvrage



5

Protection rapprochée de Sérignan tranche n°2

1. **Marché attribué à RAZEL-BEC : 1 768 000 € HT**
2. **Maîtrise d'œuvre (prestataire agréé au titre des ouvrages classés) : ARTELIA**
3. **Coordonnateur SPS TECHNIBAT**



Partenaires Maîtrise d'ouvrage



6



7



8

Protection rapprochée de Sérignan tranche n°3

Finalisation du chantier en cours :

- Les délais contractuel seront vraisemblablement respectés.
- Les montants opérationnels maîtrisés : adaptations de chantier entraîneront une plus-value, mais enveloppe opérationnelle respectée :
 - Estimation MOE/MOA : 1 860 000 € HT
 - Enveloppe budgétaire : 2 000 000 € HT

Engagement de la dernière tranche opérationnelle :
 Sur la base des éléments de PROJET d'ARTELIA, il est donc proposé d'engager la dernière tranche opérationnelle de cette opération, pour un montant de 2 400 000 € HT.



Syndicat Mixte des Vallées de l'Orbi et du Libron

9

Protection rapprochée de Sérignan tranche n°3

Engagement de la dernière tranche opérationnelle :
 Sur la base des éléments de PROJET d'ARTELIA, il est donc proposé d'engager la dernière tranche opérationnelle de cette opération, pour un montant de 2 400 000 € HT.

Plan de financement :

- **Etat** : 40 % (acquis)
- **CABM** : 20 % (inscrits au budget 2020)
- **CD 34** : 20 %
- **Région Occitanie** : 20 %

Partenaires financiers de l'opération



Syndicat Mixte des Vallées de l'Orbi et du Libron

10



11

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 26 septembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bassan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGÓ		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER		*	MR LIGNON		*
MR ZENON		*	MME SONZOGLI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	6
OBJET :	CONTRAT AGENCE DE L'EAU- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE POUR UNE GESTION DURABLE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ET DES MILIEUX AQUATIQUES 2019-2021 : SIGNATURE DE L'EPTB ORB LIBRON

Après un premier accord-cadre 2012-2015, la CAHM et l'Agence de l'Eau ont travaillé dès 2016 en partenariat à l'élaboration d'un nouvel Accord-Cadre pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques pour la période 2017-2021.

Ce nouvel accord apporte les plus-values suivantes :

- la mise en place d'une gestion cohérente de l'eau sur l'ensemble du territoire avec une véritable continuité entre l'amont et l'aval, entre les eaux continentales, les eaux marines et l'ensemble des zones humides ;
- une cohérence entre les actions, les projets ou les grandes orientations qui seront décidés et mis en œuvre ;
- un plan de financement pluri-annuel pour l'Agence de l'Eau et la CAHM.

Ce second accord-cadre signé le 3 avril 2018 pour une période de 5 ans était accompagné de deux conventions d'application spécifiques pour la période 2017-2018 basées sur le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau :

- une convention d'application multi-thématique décline six thèmes au travers des fiches actions:
 - Gestion qualitative et assainissement collectif ;
 - Réduction des pollutions industrielles dispersées et toxiques ;
 - Gestion de la ressource en eau et alimentation en eau potable ;
 - Préservation et restauration des milieux aquatiques ;
 - Communication et sensibilisation à l'environnement ;
 - Actions de coopérations internationales.
- une convention spécifique « milieu marin » concernant des actions liées au milieu marin, allant de la gestion des milieux à la sensibilisation à l'environnement marin.

Des nouvelles conventions d'application doivent être établies pour les années 2019 à 2021 basées sur le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

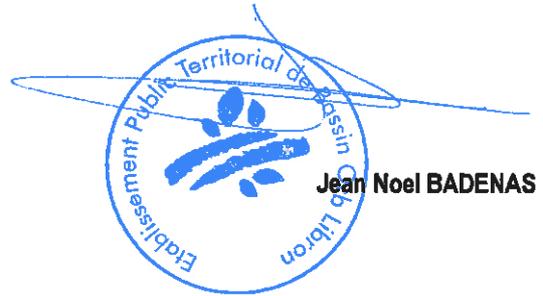
Le contrat agence de l'eau-communauté d'agglomération Hérault Méditerranée constitue la convention 2019-2021 de l'accord-cadre 2017-2021. Il a pour objet de définir plus précisément les termes des partenariats entre l'Agence de l'Eau et les maîtres d'ouvrages concernés par les actions, que ce soit techniquement ou financièrement.

La convention proposée est annexée à la présente délibération. Les actions proposées sur le territoire Orb Libron participant pleinement aux objectifs du SAGE Orb Libron et n'engageant pas financièrement notre structure,

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- ☛ D'autoriser le président à signer la convention en objet.

Béziers, le 26 septembre 2019
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



CONVENTION

Entre,

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée représentée par son Président, Monsieur Gilles d'Ettore, en vertu de la délibération n°..... du, désignée ci-après par «CAHM»,

Et,

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée par Monsieur Laurent ROY, Directeur Général, désignée ci-après par « l'agence »,

Et,

La ville d'Agde représentée par XXXX, en vertu de la délibération n°.... du désignée ci-après par « Ville d'Agde »,

Et,

L'Association de défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde représentée par XXXX, en vertu de la délibération n°.... du désignée ci-après par « ADENA »,

Et,

L'Etablissement Public Territorial de Bassin du Fleuve Hérault représenté par XXXX, en vertu de la délibération n°.... du désignée ci-après par « EPTB Fleuve Hérault »,

Et,

Le Syndicat de l'Orb et du Libron représenté par XXXX, en vertu de la délibération n°.... du désignée ci-après par « SMVOL »,

Et,

Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien représenté par XXXX, en vertu de la délibération n°.... du désignée ci-après par « SMETA »,

Et,

Le Syndicat du Bassin de Thau représenté par XXXX, en vertu de la délibération n°.... du désignée ci-après par « SMBT »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Périmètre du contrat

Le contrat porte sur le territoire de l'EPCI « CAHM » (20 communes) ainsi que le territoire d'intervention de l'ADENA et de la ville d'Agde (comprenant le milieu marin).

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit de 2019 à 2021.

Article 3 : Objectifs et orientations stratégiques du contrat

La convention 2019-2021 répond à des objectifs généraux d'adaptation au changement climatique, au SDAGE RM et aux enjeux particuliers sur le territoire :

- la restauration et l'entretien des milieux aquatiques pour atteindre le bon état et améliorer la résilience des milieux aquatiques
- la sensibilisation à l'environnement
- la recherche de l'adéquation entre la ressource en eau disponible et les besoins par l'amélioration des rendements des réseaux AEP

- l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines, notamment par la réduction des déversements par temps sec et par temps de pluie en réhabilitant les réseaux d'assainissement sensibles à l'entrée des Eaux Claires Parasites et en procédant à la mise en séparatif des réseaux unitaires

Article 4 : Etat des lieux et principaux enjeux identifiés sur le territoire

1.1. Assainissement collectif

1. Diagnostic de l'assainissement et des problématiques par temps de pluie dont désimperméabilisation

L'Agglomération Hérault Méditerranée est en cours de réalisation du schéma directeur inter-communal « assainissement et pluvial ».

Cette étude, en plus de réaliser un diagnostic de l'existant, permettra la programmation d'études et travaux nécessaires pour améliorer la gestion et répondre notamment aux pressions identifiées par le PDM.

Dans l'attente de ces résultats, la CAHM programme la réalisation de travaux grâce aux schémas communaux existants.

Des problématiques par temps de pluie sont également identifiées grâce à l'autosurveillance et validées par la DDTM sur les communes de Pézenas, Bessan, Castelnaud de Guers et Saint Thibéry. Le système d'assainissement de Pomérols est identifié comme prioritaire au titre des flux microbiologiques arrivant à la lagune de Thau (étude menée par l'EPTB Thau).

2. Objectifs poursuivis et actions envisagées

La CAHM a programmé la réalisation de travaux visant à répondre aux objectifs de réduction des entrées d'Eaux Claires parasites sur les 5 communes pré-identifiées ci-dessus.

L'agence de l'eau s'engage sur le financement de ces travaux, à l'exception de ceux sur Castelnaud de Guers qui n'a pas de schéma directeur d'assainissement.

La CAHM engage des travaux sur Florensac grâce aux données issues du schéma communal. L'agence de l'eau ne s'engage pas sur ces travaux car il n'y a pas de problématique de temps de pluie identifiée et partagée avec la DDTM. Ils pourront être accompagnés au titre des aides exceptionnelles contractuelles.

Des travaux sur les stations d'épuration du Hameau de Sallèle et de Nizas sont nécessaires et seront réalisés dans le cadre de cette convention. Ils pourront être accompagnés par l'agence de l'eau au titre des aides exceptionnelles contractuelles.

La poursuite de la suppression des rejets au niveau de Grau d'Agde est nécessaire, dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre de la convention 2017-2018. Ces travaux ne sont pas éligibles aux aides de l'agence de l'eau (car il s'agit d'une création de réseau et non de réhabilitation). Le schéma directeur d'Agde, validé le 27/09/2016, classe la zone sur laquelle seront menés les travaux en zonage d'assainissement collectif.

D'autre part, afin d'améliorer la gestion des réseaux la CAHM déploiera la supervision des eaux usées sur son territoire. L'agence de l'eau s'engage sur le financement de ces travaux, sous réserve du respect de la progressivité dans la gestion patrimoniale des réseaux (niveau 1, 2 et 3).

Les objectifs poursuivis sur le territoire sont donc :

- La connaissance des réseaux,
- La mise en séparatif des réseaux d'assainissement,
- La lutte contre les entrées d'eaux claires parasites,
- L'amélioration du traitement des eaux usées
- La mise en place de la supervision sur les réseaux.

Les actions sont décrites au travers des fiches actions de la présente convention.

1.2. Eau potable et gestion quantitative

1. Diagnostic de la ressource en eau et problématique

L'Agglomération Hérault Méditerranée est en cours de réalisation du schéma directeur intercommunal « eau potable ».

Cette étude, en plus de réaliser un diagnostic de l'existant, permettra la programmation d'études et travaux nécessaires pour améliorer la gestion et répondre notamment aux pressions identifiées par le PDM et les PGRE. Dans l'attente de ces résultats, la CAHM programme la réalisation de travaux grâce aux schémas communaux existants.

D'autre part, la CAHM priorise la réalisation de travaux en lien avec les objectifs des PGRE.

Le PGRE Hérault prévoit que des travaux soient réalisés en priorité sur les communes de Pézenas, Florensac/Pomérois, Saint-Thibéry qui font partie des 25 communes prioritaires à l'échelle du bassin versant.

Le PGRE Astien prévoit la gestion patrimoniale des réseaux sur toutes les communes et la réhabilitation des réseaux de Vias prioritairement. Le PGRE cite des travaux d'optimisation de l'interconnexion Portiragnes, le projet de raccordement de Portiragnes pour substitution partielle des prélèvements inscrit dans cette convention 2019-2021.

Le SBL est sollicité par le PGRE pour la pose de la télérelève sur les compteurs des abonnés sur la commune de Vias, la pose de compteurs communicants sur les forages de production, la télégestion des données de production Instrumentation pour diagnostic permanent des réseaux (communes encore non équipées à préciser).

2. Objectifs poursuivis et actions envisagées

La CAHM réalise des travaux de renouvellement des réseaux d'adduction en eau potable, de réhabilitation des réservoirs d'eau potable et dont certains de ces projets sont inscrits dans cette convention.

En lien avec les objectifs des PGRE et sur les communes gérées en régie sur la CAHM, des travaux seront réalisés en priorité sur les communes de Pézenas, Florensac et Pomérois dans le cadre de la présente convention. L'agence de l'eau s'engage sur le financement de ces travaux, à l'exception de ceux sur Florensac et Pomérois qui n'ont pas de schéma directeur d'eau potable communal approuvé. Un schéma directeur inter-communal est en cours d'élaboration, dont le diagnostic sera connu en 2020 et permettra de rendre éligible les projets de ces communes s'ils apparaissent prioritaires.

En parallèle, il est prévu de déployer la télé-relève afin de disposer d'une évaluation fiable des volumes consommés par les usagers ainsi que la mise en place de la supervision à l'échelle de la CAHM. La télé-relève auprès des compteurs des particuliers n'est pas éligible aux aides de l'agence de l'eau. L'agence de l'eau s'engage sur le financement de la supervision, sous réserve du respect de la progressivité dans la gestion patrimoniale des réseaux (niveau 1, 2 et 3).

Enfin, afin de substituer une partie des volumes d'eau potable prélevés sur l'Astien pour alimenter la ville de Portiragnes, la CAHM prévoit d'alimenter la commune via la CABM par la ressource « Orb ». Ce projet n'est pas éligible aux aides de l'agence de l'eau car bien qu'identifié au PGRE Astien, il n'est pas nécessaire au rétablissement de l'équilibre quantitatif de l'UG5 de l'Astien.

1.3. Milieux aquatiques, marins et humides et trame turquoise

Les actions de la convention 2019-2021 sont réalisées sur l'ensemble du territoire de la CAHM, de la réserve du Bagnas et la partie maritime gérée par la ville d'Agde. Aussi trois maîtres d'ouvrage sont désignés sur cette thématique : la CAHM, l'ADENA et la ville d'Agde

1. Diagnostic et problématiques

- Milieux aquatiques continentaux et zones humides

Certains cours d'eau du territoire de la CAHM ont fait l'objet par le passé de plans de gestion pour la restauration et l'entretien de la ripisylve suivis de travaux. Les travaux sur les cours d'eau de la basse-vallée de l'Hérault (Courredou, Ardailhon) avaient été financés via le premier accord-cadre avec l'Agence de l'Eau à l'issue de l'élaboration du plan de gestion. Jusqu'à présent, les travaux sur les autres masses d'eau n'étaient pas systématiquement issus d'un plan de gestion planifié sur 5 ans.

Des opérations de restauration morphologiques apparaissent nécessaires notamment sur la Peyne, d'autres opérations apparaîtront dans le cadre de l'élaboration des PPR programmés et auront pour objectif de répondre aux mesures du PDM.

- Zones humides

Le Grand Bagnas présente de nombreuses mesures à mettre en œuvre dont l'altération à la morphologie. Un plan de gestion, qui permettra de programmer sur 10 ans les actions à mettre en œuvre notamment sur le volet « eau » est en cours de validation.

-Milieu marin

Le milieu marin, sur le périmètre d'intervention de la convention, présente une grande diversité d'habitats marins d'intérêt communautaire (herbiers de Posidonies, récifs de coralligène, bancs de sables, etc.) qui fait de cet espace marin, une zone de forte biodiversité.

Avec une côte très touristique et un des plus grands ports de plaisance d'Europe, de nombreuses activités maritimes coexistent, principalement en période estivale, sur le littoral : pêche professionnelle, pêche de loisir, plaisance, tourisme, plongée,... Cette attractivité affecte cependant la ressource et les habitats marins présents. C'est pourquoi, la conservation du patrimoine naturel, la restauration écologique, la connaissance du patrimoine naturel, le contrôle des facteurs influents, la sensibilisation et l'éducation, et la coopération internationale sont les grands enjeux identifiés dans cette AMP (détails des objectifs dans le plan de gestion).

2. Objectifs poursuivis et actions envisagées

- Milieux aquatiques continentaux et zones humides

- CAHM :

La CAHM souhaite planifier son intervention sur l'ensemble des cours d'eau de son territoire via la réalisation de Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration de la ripisylve.

Les programmes sont co-construits avec les structures de bassin, l'EPTB Fleuve Hérault, le SMOL et le SMBT. Les acteurs veillent à intégrer la logique amont-aval.

L'objectif est de répondre à minima aux objectifs du PDM sur l'ensemble du territoire de la CAHM :

- réaliser les études des plans pluri-annuels de restauration et d'entretien des cours d'eau
- restaurer la ripisylve selon les modalités définies dans les PPRE
- mener des projets de renaturation/restauration de cours d'eau comme sur la Peyne dans la traversée de Pézenas ou le Courredou

Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau permet de financer :

- Les études PPRE sur l'ensemble du territoire de la CAHM : ces plans de gestion, par-delà les enjeux de restauration et entretien de la ripisylve, s'attacheront à identifier des opérations de restauration hydromorphologiques pour répondre aux mesures du PDM sur les masses d'eau concernées par une mesure.

- Les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve sur l'ensemble du territoire de la CAHM, uniquement en contrepartie d'engagement de travaux prioritaires du PDM sur les milieux aquatiques (Cf. article 6 engagement de l'agence de l'eau).

- Les travaux de restauration hydromorphologiques uniquement sur les masses d'eau concernées par une mesure MIA 0202 ou MIA 0203

Le tableau suivant explicite comment le présent contrat répond à la pression « altération de la morphologie » identifiée au PDM.

Les études PPRE sont identifiées comme une réponse à la pression « altération de la morphologie » car elles peuvent identifier des opérations de restauration hydromorphologiques.

Parmi les travaux identifiés dans les PPRE, seuls ceux relevant de travaux de restauration hydromorphologique pourront répondre aux attentes du PDM. Les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve n'y répondent pas.

Les masses d'eau sur lesquelles une pression est identifiée mais sans mesure à réaliser figurent dans le tableau. En l'absence de mesure, aucune opération travaux n'est identifiée à ce stade. Le prochain SDAGE et son PDM 2022 – 2027 pourront identifier des mesures mais ce sera ultérieur à ce contrat.

Bassin	Masses d'eau	Code masse d'eau	Pressions liées aux milieux	Mesure liée à la morphologie	Opérations prévues	
Thau CO_17_19	ruisseau de Soupié	FRDR11399	Altération de la morphologie	MIA 0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	GEMA 6 2019 : PPRE (SMBT) 2021 : travaux de restauration hydromorphologiques issus du PPRE	
	ruisseau de Nègue Vaques	FRDR12064	Altération de la morphologie	MIA 0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
Hérault CO_17_08	La Boyne	FRDR165	Altération de la morphologie	Pas de mesure	GEMA 7 2020 : PPRE (SMBFH)	
	La Peyne aval	FRDR163	Altération de la morphologie	MIA 0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	GEMA9 2019 : PPRE (SMBFH) 2020-2021 : travaux de restauration hydromorphologiques issus du PPRE GEMA10 Renaturation de la Peyne dans la traversée de Pézenas	
	La Thongue	FRDR162	Altération de la morphologie	MIA 0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	GEMA8 2019 : PPRE (SMBFH) 2020-2021 : travaux de restauration hydromorphologiques issus du PPRE	
	ruisseau de Saint-Martial	FRDR10129	Altération de la morphologie	Pas de mesure	GEMA8 2019 : PPRE	
	ruisseau d'Ensigaud	FRDR10711	Altération de la morphologie	MIA 0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	2019 : Plan de gestion intégré dans une étude sur l'Ensigaud	
	ruisseau des Courredous	FRDR11656	Altération de la morphologie	Pas de mesure	GEMA 2 2019 : PPRE 2020: travaux de restauration hydromorphologiques issus du PPRE	
	l'Hérault de la confluence avec la Boyne à la Méditerranée	FRDR161b		Altération de la morphologie	MIA 0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	GEMA 1 2019-2021 travaux de restauration hydromorphologiques issus du PPRE
					MIA 0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	
L'Hérault du ruisseau de Gassac à la	FRDR161a			MIA 0202 Réaliser une opération classique de restauration		

	confluence avec la Boyne		Altération de la morphologie	d'un cours d'eau MIA 0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	
Libron CO_17_10	Le Libron du ruisseau de Badeaussou à la mer Méditerranée	FRDR159	Altération de la morphologie	MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	En attente d'identification d'un projet de restauration de grande ampleur

- **ADENA :**

L'ADENA, dans le cadre de la réalisation du plan de gestion du Bagnas, souhaite réaliser des travaux sur le canal Pont Martin et la prise d'eau du Bagnas afin d'améliorer les conditions d'alimentation en eau de la réserve. L'agence de l'eau se positionnera sur l'accompagnement de ces travaux au regard des scénarios de gestion qui seront validés courant 2020.

- Milieu marin

La ville d'Agde souhaite mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan de gestion en cours de validation, réaliser un Schéma Territorial de Restauration Ecologique et poursuivre les suivis écologiques. L'agence de l'eau accompagnera les suivis éligibles à son 11^{ème} programme, la réalisation du STERE et se positionnera sur l'accompagnement du plan d'actions une fois ce dernier validé.

1.4. Animation et communication

Afin de mener les actions décrites dans la convention, il est nécessaire pour les structures porteuses de réaliser de l'animation grâce à des techniciens, chargés de mission et équipes techniques. L'agence de l'eau accompagnera les missions d'accompagnement des projets éligibles à son programme sur les milieux aquatiques. De plus du temps d'animation sera financé pour la bonne mise en œuvre du présent contrat. Par ailleurs, les trois structures communiquent sur les milieux aquatiques du territoire, les enjeux et mènent au travers d'ateliers ou la création d'outils, la sensibilisation du grand public et des milieux scolaires. L'agence de l'eau accompagnera, au titre du contrat, les actions prévues au plan de communication joint (Cf. fiche action).

1.5. Coopération décentralisée

La CAHM porte des projets de coopération décentralisée et notamment sur la thématique de l'assainissement. La collectivité poursuit la réalisation de travaux d'assainissement réalisés au Maroc sur la commune de Tata, dont l'Agence de l'Eau était déjà partenaire, et débute un projet sur la commune de Ziguinchor au Sénégal.

Article 5 : programme d'actions du contrat

Le programme de travaux, objet du présent contrat, comprend la réalisation, suivant le calendrier précisé ci-après, des opérations listées dans les tableaux ci-dessous.

Pour les travaux relevant de l'assainissement et de l'eau potable, les conditions de sélectivité du programme s'appliquent (prix de l'eau minimum, indice de connaissance, remplissage de l'observatoire des services).

Les montants indiqués sont sous réserve des coûts plafonds prévus par les modalités en vigueur du programme à la date de chaque décision d'aide. La dérogation aux coûts plafond est exceptionnelle et soumise au cas par cas à la Commission des Aides de l'agence de l'eau.

Localisation des travaux	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette de l'aide de l'agence (*)	Taux d'aide de l'agence (**)	Montant de l'aide de l'agence
ne supervision pour l'eau	2020	150 000	150 000	50%	75 000
ilitation du réseau d'eau Jaures	2020	200 000		50%	
lement réseau AEP rues des ides et de l'impasse du Florensac	2020	200 000		50%	
ellement du réseau d'eau Pomérols	2019	100 000	100 000	Eligible aide exceptionnelle contractuelle	
litation du réservoir de Pézenas	2020	400 000	400 000	50%	200 000
	2021	400 000	400 000	50%	200 000
ation de réseau d'adduction Pézenas	2019	400 000	400 000	50%	200 000
	2020	400 000	400 000	50%	200 000
rritoire au changement CAHM				selon règlement AAP	
quête de la biodiversité CAHM				selon règlement AAP	
		2 250 000	1 850 000		875 000

Autres opérations du contrat									
Numéro fiche action	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation des travaux	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette de l'aide de l'agence (*)	Taux de l'aide de l'agence (**)	Montant de l'aide de l'agence	
GEMA1	CAHM	Opérations de restauration et d'entretien des berges du fleuve Hérault sur le territoire de la CAHM	CAHM	2019	341 108	341 108	30%	102 332	
				2020	150 211	150 211	30%	45 063	
				2021	240 294	240 294	30%	72 088	
GEMA2	CAHM	Etude du plan pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau de la Basse Vallée de l'Hérault	CAHM	2019	30 000	30 000	40%	12 000	
				2020	192 000	192 000	30%	57 600	
				2021	96 000	96 000	30%	28 800	
GEMA3	CAHM	Etude du plan pluriannuel d'entretien et de restauration sur les cours d'eau de la CAHM sur le BV Hérault (hors axe Hérault (GEMA1))	CAHM	2021	48 000	48 000	50%	24 000	
				2019	38 400	38 400	30%	11 520	
				2020	38 400	38 400	30%	11 520	
GEMA4	CAHM	Actions de restauration de berges des réseaux principaux au sein du PAEN des Verdisses - Réseau principal	Agde	2020	136 442		non sollicité		
				2021	31 922	31 922	non sollicité		
				2020	22 020	22 020	30%		
GEMA5	CAHM	Déconstruction de la vis d'exhaure sur le Courtedous	Agde	2021	12 600		30%		
				2019	108 000	108 000	selon règlement AAP		
GEMA6	CAHM	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin de Thau sur le territoire de la CAHM	CAHM	2021	240 000	240 000	30%	72 000	

Numéro fiche action	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation des travaux	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette de l'aide de l'agence (*)	Taux d'aide de l'agence (**)	Montant de l'aide de l'agence
GEMA7	CAHM	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau de la Boyne et des affluents	CAHM	2021	54 000	54 000	30%	16 200
GEMA8	CAHM	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau de la Thongue et de ses affluents	Saint-Thibéry	2020	36 000	36 000	30%	10 800
GEMA9	CAHM	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau de la Peyne et de ses affluents	Caux Pézenas	2021	15 000	15 000	30%	4 500
GEMA10	CAHM	Renaturation de la Peyne dans la traversée de Pézenas - Etude	Pézenas	2020	54 000	54 000	30%	16 200
		Renaturation de la Peyne dans la traversée de Pézenas - Travaux		2021	15 000	15 000	30%	4 500
ADENA1	ADENA	Travaux de restauration hydraulique de la partie aval du canal de Pont Martin au sein du site du Bagnas	Agde	2019	300 000	300 000	50%	150 000
MAR1	CAHM	Préservation et restauration écologique du littoral du Grau d'Agde-Etude	Agde	2021	25 000			
		Préservation et restauration écologique du littoral du Grau d'Agde-Travaux		2019	50 000	50 000	20%	10 000
MAR2	Ville d'Agde	STERE	Agde	2020	2 000 000			
MAR3	Ville d'Agde	Suivis scientifiques	Agde	2019	32 000	32 000	50%	16 000
COOP1	CAHM	Travaux d'assainissement Tata	Maroc	2019	54 700	22 000	50%	11 000
COOP2	CAHM	Travaux d'assainissement Zinguichor	Sénégal	2020	62 700	22 000	50%	11 000
				2021	94 700	22 000	50%	11 000
				2019	731 260		30%	
				2020	1 682 170		30%	
				2019	800 000		30%	
ANIM1	CAHM	Mission d'accompagnement de la mise en œuvre	Territoire de	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette de l'aide de l'agence (*)	Taux d'aide de l'agence (**)	Montant de l'aide de l'agence
				2019	60 000	41 611	50%	20 805

		la CAHM						
	du contrat pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques			2020	60 000	selon missions retenues	50%	30 000
				2021	60 000	selon missions retenues	50%	30 000
				2019	43 000	selon missions retenues	50%	
ANIM2	Mission d'accompagnement des projets agro-environnementaux	CAHM		2020	43 000	selon missions retenues	50%	
				2021	43 000	selon missions retenues	50%	
				2019	71722	35 349	50%	17 674
ANIM3	Mission d'accompagnement des projets de restauration hydromorphologiques	CAHM		2020	60 000	selon missions retenues	50%	30 000
				2021	60 000	selon missions retenues	50%	30 000
				2019	48 000	selon missions retenues	30%	24 000
ANIM4	Mission d'accompagnement des travaux de Restauration et entretien des cours d'eau (Ripisylves)	CAHM		2020	81 625	selon missions retenues	30%	40 812
				2021	106 000	selon missions retenues	30%	53 000
				2019	50 000	selon missions retenues	50%	25 000
ANIM6	Mission d'accompagnement du plan de gestion de l'aire marine protégée 2019-2021	Ville d'Agde		2020	50 000	selon missions retenues	50%	25 000
				2021	50 000	selon missions retenues	50%	25 000

COM1	CAHM - Ville d'Agde - ADENA	Education et sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire et pour le grand public	Localisation des travaux	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette de l'aide de l'agence (*)	Taux d'aide de l'agence (**)	missions retenues	
								2019	2020
								202 834	141 984
								161 748	113 223
								154 883	108 418
Numéro fiche action	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation des travaux	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette de l'aide de l'agence (*)	Taux d'aide de l'agence (**)	Montant de l'aide de l'agence	
AEP1	CAHM	Mise en place de la télérelève	Territoire de la CAHM	2019	333 000		Non éligible		
				2020	333 000		Non éligible		
				2021	333 000		Non éligible		
AEP8	CAHM	Portiragnes - Travaux de raccordement au réseau AEP de la CABM	Portiragnes	2020	1 000 000		Non éligible		
				2021	1 000 000		Non éligible		
EU1	CAHM	Mise en place d'une supervision pour les eaux usées	Territoire de la CAHM	2020	150 000	150 000	50%		75 000
EU2	CAHM	Florensac - Réhabilitation du réseau d'eaux usées des rues des Oliviers, des lavandes et de l'impasse du tambourinet	Florensac	2020	250 000		30%		
EU3	CAHM	Florensac - Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Jean Jaurès	Florensac	2019	250 000		30%		
EU4	CAHM	Bessan - Mise en séparatif du boulevard de la liberté	Bessan	2019	150 000	150 000	30%		45 000
EU5	CAHM	Bessan - Renouvellement du réseau d'eaux usées chemin des Hortes	Bessan	2021	350 000	350 000	30%		105 000
EU6	CAHM	Castelnau-de-Guers - Renouvellement du réseau d'eaux usées du chemin de Caminières	Castelnau-de-Guers	2021	300 000		Eligible aide contractuelle		
EU7	CAHM	Pomérols - Renouvellement du réseau d'eaux usées Rue des Fleurs	Pomérols	2019	150 000	150 000	30%		45 000
EU8	CAHM	Réhabilitation de la Station de traitement des	Caux	2020	75 000	75 000	Eligible aide exceptionnelle		

		Eaux usées du hameau de Sallèles						contractuelle	
						2020		Non éligible	
						2021		Non éligible	
Numéro fiche action	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation des travaux	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette de l'aide de l'agence (*)	Taux d'aide de l'agence (**)	Montant de l'aide de l'agence	
EU9	CAHM	Poursuite des travaux d'extension du réseau d'eaux usées pour préserver la qualité du milieu récepteur au Grau d'Agde	Agde	2019	500 000		Non éligible		
				2020	500 000		Non éligible		
				2021	500 000		Non éligible		
EU10	CAHM	Pézenas - Réhabilitation du réseau d'eaux usées	Pézenas	2019	250 000	250 000	30%	75 000	
				2019	150 000		30%		
				2020	300 000	300 000	30%	90 000	
EU11	CAHM	Nizas Réhabilitation de la seconde file de biodisques au sein de la STEP de Nizas	Nizas	2020	100 000	100 000	Eligible aide exceptionnelle contractuelle		
EU12	CAHM	Saint Thibéry - Gestion du temps de pluie - création d'un PR d'entrée STEP	Saint Thibéry	2020	300 000	300 000	30%	90 000	
Sous autres opérations					19 450 139			3 402 434	
Total général					21 700 139			4 277 434	

* : les assiettes d'aides sont indicatives : le coût plafond sera fixé au moment de l'instruction de la demande d'aide pour prise de décision

** : taux d'aide donnés à titre indicatif, à l'exception de ceux faisant l'objet d'un engagement contractuel de l'agence de l'eau (Cf. article 6)

Article 6 : engagements des partenaires

1. Engagement des maîtres d'ouvrage

La CAHM, la ville d'Agde et l'ADENA s'engagent à réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu à l'Article 5 : programme d'actions du contrat.

La CAHM s'engage à mettre en place une instance de concertation ou un comité de pilotage intégrant dans la mesure du possible les principales parties prenantes du contrat.

Les titulaires des aides attribuées dans le cadre de ce contrat s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'agence.

2. Engagement de l'agence de l'eau

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, sur une période couvrant les années 2019 à 2021 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2019 à 2021 ne pourra excéder un montant total d'aide de 4 417 434 euros.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ Garantie de financement et de taux d'aides

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, engagées (ordre de service) avant le 31/12/2021 et financées au plus tard en 2021 (dépôt des dossiers de demande d'aide complets en septembre 2021), l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 5, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Taux aide Agence
CAHM	Mise en place d'une supervision AEP	2020	150 000	50%
CAHM	Pézenas - Réhabilitation du réservoir Montmorency - 1 ^{er} lot - 1 ^{ère} cuve	2019	400 000	50%
CAHM	Pézenas - Réhabilitation du réservoir Montmorency - 2 ^{ème} lot - 2 ^{ème} cuve	2020	400 000	50%

CAHM	Réhabilitation du réseau AEP de Pézenas	2019	400 000	50%
CAHM	Réhabilitation du réseau AEP de Pézenas	2020	400 000	50%
CAHM	Mise en place d'une supervision pour les eaux usées	2020	150 000	50%
CAHM	Mise en séparatif du boulevard de la Liberté à Bessan - EU	2020	150 000	30%
CAHM	Travaux réhabilitation réseau EU – chemin des Hortes à Bessan - EU	2021	350000	30%
CAHM	Réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue des fleurs à Pomerols	2019	150 000	30%
CAHM	Réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Louis Blanc - Pézenas	2019	250 000	30%
CAHM	Réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Denfert Rochereau et de l'avenue de Plaisance Pézenas	2020	300 000	30%
CAHM	Création d'un PR en entrée de STEP à ST Thibéry	2020	300 000	30%
CAHM	Préservation et restauration écologique du littoral du Grau d'Agde - Etude	2019	50 000	20%
Ville d'Agde	Suivi du réseau CALME	2019	11 000	50%
Ville d'Agde		2020	11 000	50%
Ville d'Agde		2021	11 000	50%
Ville d'Agde	STERE - Etude	2019	32 000	50%
CAHM	Opérations de restauration et d'entretien des berges du fleuve Hérault sur le territoire de la CAHM	2019	341 108	30%
		2020	150 211	30%
		2021	240 294	30%
CAHM	Etude du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la BVH	2019	30 000	40%
CAHM	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau de la BVH	2020	192 000	30%
		2021	96 000	30%
CAHM	Etude du plan pluriannuel d'entretien et de restauration sur les cours d'eau de la CAHM sur le BV Hérault (hors axe Hérault GEMA1) = Ensigaud, Rieutort, Font de la Loup	2021	48000	50%
CAHM	Travaux d'entretien et restauration des cours d'eau du BV Orb (Libron et Ardaillou) sur le territoire CAHM	2019	38400	30%
		2020	38400	30%
		2021	38400	30%

CAHM	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin de Thau sur le territoire de la CAHM	2021	240000	30%
CAHM	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau de la Boyne et ses effluents	2021	54000	30%
CAHM	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau de la Thongue et de ses affluents	2020	36000	30%
		2021	15000	30%
CAHM	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau de la Peyne et de ses affluents	2020	54000	30%
		2021	15000	30%
CAHM	Renaturation de la traversée de la Peyne à Pézenas - Etude	2019	300 000	50%
CAHM	Renaturation de la traversée de la Peyne à Pézenas - Travaux	2021	3 000 000	50%
CAHM	Missions d'accompagnement de la mise en œuvre de la convention	2019	41 611	50%
		2020	60 000	50%
		2021	60 000	50%
CAHM	Missions d'accompagnement des projets de restauration hydro-morphologiques	2019	35 349	50%
		2020	60 000	50%
		2021	60 000	50%
CAHM	Missions d'accompagnement des études et travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau (ripisylves)	2019	48 000	30%
		2020	81 625	30%
		2021	106 000	30%
Ville d'Agde	Missions d'accompagnement du plan de gestion de l'AMP	2019	50 000	50%
		2020	50 000	50%
		2021	50 000	50%
Adena, CAHM, Ville d'Agde	Plan de communication : Education et sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire et pour le grand public	2019	202 834	70%
		2020	161 748	70%
		2021	154 883	70%

Le financement de l'agence de l'eau des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve est conditionné par l'engagement par la CAHM d'une opération de restauration des milieux aquatiques prioritaires du PDM 2016-2021.

Pour 2019-2020, c'est l'engagement de l'étude de restauration hydromorphologique de la Peyne à Pézenas qui permet à l'agence de financer les travaux sur les ripisylves.

Lors de la rédaction du contrat et sous réserve de l'engagement d'autres travaux de restauration hydromorphologique, pour 2021, c'est l'engagement des travaux de restauration de la Peyne à Pézenas par la CAHM, qui est identifié pour que l'agence accompagne les travaux ripisylves en 2021.

➤ **Financement des aides contractuelles exceptionnelles**

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Taux aide Agence	Montant d'aide Agence
CAHM	Réhabilitation de la step du hameau de Sallèles	2020	75 000	30%	22 500
CAHM	Réhabilitation de la seconde file de biodisques de la Step de Nizas	2020	100 000	30%	30 000
CAHM	Pomérols - Renouvellement du réseau d'eau potable rue des fleurs	2019	100 000	30%	30 000
CAHM	Castelnaud-de-Guers - Renouvellement du réseau d'eaux usées du chemin de Caminières	2021	300 000	19,17%	57 500

Article 7 : suivi du contrat

1. Suivi et bilans annuels

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi l'engagement de l'agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises.

2. Modalités de révision du contrat

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2021. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

3. Résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

SIGNATURES

A
Le

Le Président de l'Agglomération
Hérault Méditerranée

A
Le

Le Directeur de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

A
Le

Le Président de l'Association de défense
de l'Environnement et de la Nature
des pays d'Agde

A
Le

de la ville d'Agde

A
Le

Le Président du Syndicat de l'Orb et
Du Libron

A
Le

Le Président de l'EPTB du Fleuve Hérault

A
Le

Le Président du Syndicat Mixte
d'Etudes de du Bassin de Thau

A
Le

Le Président du Syndicat Mixte
et de Travaux de l'Astien

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 26 septembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bassan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER		*	MR LIGNON		*
MR ZENON		*	MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	7
OBJET :	VALIDATION DE LA PROPOSITION DE CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022

Le président rappelle que, par délibération du 29 janvier 2019 et suite aux conclusions du bilan du contrat de rivière Orb Libron 2011-2016, la Commission Locale sur l'Eau avait décidé de solliciter l'EPTB Orb Libron pour l'élaboration d'un nouveau contrat de rivière sur la période 2020-2022. Le 29 janvier 2019, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron validait le lancement de la procédure avec un calendrier très serré, puisque l'objectif était une finalisation avant la fin de l'année 2019. Le président rappelle le calendrier de l'élaboration.



Le président indique que la MISEN du 18 septembre 2019 a examiné le projet de contrat de rivière Orb Libron proposé et a émis un avis favorable au dossier présenté avec un certain nombre de recommandations. L'avis de la MISEN est annexé à la présente délibération.

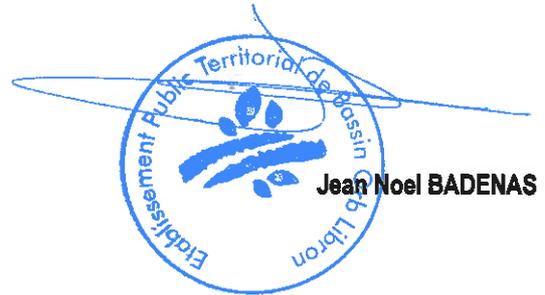
Frédérique Roman présente le contenu du contrat de rivière Orb Libron 2020-2022. La présentation est annexée à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **SOULIGNE** la qualité du travail réalisé par l'EPTB Orb Libron, en étroite partenariat avec les services de la MISEN, de l'Agence de l'Eau, de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault. Elle met en exergue l'importance du travail réalisé en un temps très contraint ;
- **CONSTATE** avec satisfaction que la stratégie et les actions proposées s'inscrivent pleinement dans les objectifs du SAGE Orb Libron : la mobilisation de crédits par l'Agence de l'Eau, l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie et le Département sur les opérations inscrites dynamisera le territoire et permettra l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE RMC, le PDM, le SAGE et le PGRE Orb Libron ;
- **RETIENT** les propositions et recommandations de la MISEN dans son avis du 18 septembre 2019 ;
- **SOUHAITE** que les actions sur la gestion par temps de pluie portées par la CABEME qui n'ont pas pu être retenues dans le contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 soient inscrites dans l'accord cadre Agence-CABEME à intervenir ;
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 proposé.

Béziers, le 26 septembre 2019

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON





PREFET DE L'HERAULT

**Direction départementale
des territoires et de la mer**
service eau risques et nature
pôle eau

Affaire suivie par : M Eric BOUTSQURT
Mail : eric.boutsqurt@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 62 31

Votre réf :
Notre réf :

Montpellier, le **24 SEP. 2019**

Monsieur Jean Noel BADENAS
Président de l'Etablissement Public Territorial de
Bassin Orb et Libron
Domaine de Bayssan le Haut - Route de Vendres
34500 Béziers

Objet : avis de la MISEN sur le projet de contrat de rivière n°4 Orb et Libron 2020-2024

Pièce(s) jointe(s) : avis détaillé des membres de la MISEN sur la phase 1 du contrat de rivière n°4 couvrant la période 2020-2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'élaboration du quatrième contrat de rivière Orb et Libron, j'ai le plaisir de vous faire part, en qualité de chef de MISEN, de la position partagée par l'ensemble de ses membres, qui donnent un avis favorable au projet de contrat qui leur a été présenté, assorti d'observations et de recommandations sur son contenu et sa compatibilité avec les objectifs du SDAGE et du SAGE.

Ces observations et recommandations sont formulées sur la base des éléments communiqués à la MISEN par votre établissement public à l'issue du comité technique du 6 septembre dernier.

Elles sont à intégrer au document qui sera examiné le 26 septembre prochain par la CLE, invitée à se prononcer sur la première phase du contrat couvrant la période 2020-2022 dans sa forme complète (contrat et annexes) et tel que le projet sera présenté à la commission des aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse préalablement à la validation de tous les partenaires, prévue en début d'année 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur départemental
des territoires et de la mer,


Le Chef du S.E.R.N.
Patrice PONCET

AVIS MISEN
sur la phase 1 couvrant la période 2020-2022
du contrat de rivière n°4 2020-2024

Réunion MISEN du 18 septembre 2019

Etaient représentés l'agence de l'eau RMC, l'AFB, la DREAL et la DDTM.

Absence excusée : ARS

L'avis de la MISEN s'appuie sur une présentation faite en séance le 18 septembre 2019 par l'Agence de l'eau et la DDTM à partir des éléments communiqués par l'EPTB Orb-Libron à l'issue des deux comités techniques du 26 mars et du 6 septembre derniers.

Les observations et recommandations formulées portent sur le contenu du contrat et sa compatibilité avec les objectifs du SDAGE et du SAGE, en regard des actions inscrites dans la phase 1 couvrant la période 2020-2022. Elles sont à intégrer au contrat qui sera présenté à la CLE.

La MISEN prend note du bilan positif du 3ème contrat de rivière (2011-2016) qui intègre également une évaluation de sa gouvernance, des avancées notables enregistrées, en particulier en matière de rétablissement de la continuité, de lutte contre la pollution par les pesticides, d'assainissement, d'économies d'eau par les béals, de caractérisation des zones humides. La MISEN souligne la qualité de l'animation réalisée par l'EPTB dans cette phase d'évaluation.

Globalement, la MISEN note dans le projet de 4ème contrat une bonne prise en compte d'enjeux majeurs du territoire, mais souligne aussi des efforts à amplifier. A ce titre :

- elle demande de mettre en valeur le niveau d'ambition du contrat au travers d'une analyse plus précise de la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE (lien entre les actions inscrites dans le contrat et le PDM, stratégie à adopter en vue de la seconde phase du contrat, cf. grille d'analyse produite par l'agence et jointe en annexe) ;
- elle demande de préciser les motifs pour lesquels certaines actions sont mentionnées "pour mémoire" (déjà engagées, réalisées, relevant de la 2^{nde} phase ou ne relevant pas du contrat de rivière (ZRR, contrat de nappe Astien)...) et, si possible, leur coût estimé.

Pour plus de lisibilité, l'analyse a été conduite pour chaque volet du contrat.

Volet qualitatif

La MISEN prend note de la bonne prise en compte des enjeux du territoire au travers des actions suivantes :

- la poursuite des actions de lutte contre les pesticides via les démarches liées aux captages prioritaires,
- des actions phares de gestion du temps de pluie par la CABM (à l'échelle de la période 2020-2024),
- l'acquisition de connaissance en matière de gestion durable des services Assainissement, en accompagnement des nouvelles prises de compétence (schémas directeurs à l'échelle supra-communale),
- la poursuite par la CABM de sa démarche de réduction des pollutions toxiques dispersées à l'échelle de son territoire (y compris animation).

La MISEN prend acte par ailleurs que le projet majeur de gestion du temps de pluie de la CABM (bassin d'orage en amont de la station d'épuration de Béziers, 30 M€) sera inscrit dans la phase 2 du contrat, ce qui suppose d'engager les études de conception sans délai.

Volet quantitatif

La MISEN note avec intérêt la poursuite des actions d'économie d'eau sur les béals, qui contribuent de façon notable au rétablissement de l'équilibre quantitatif et souligne la mobilisation des EPCI sur leur prise de compétence à travers l'engagement de démarches d'amélioration de la connaissance en matière de gestion durable des services Eau (SDAEP et diagnostics à l'échelle supra-communale).

La MISEN regrette l'absence, dans cette première phase de contractualisation, de travaux de réhabilitation des réseaux AEP visant l'amélioration des rendements, alors même que la résorption du déséquilibre quantitatif est un enjeu majeur du territoire (identifié dans le SDAGE et le SAGE et traduit par le PGRE), enjeu qui reste prégnant, tout particulièrement dans le contexte de réflexion sur le classement du bassin versant de l'Orb en Zone de Répartition des Eaux.

Dans ce contexte, la MISEN demande à l'EPTB de consolider ce volet dans la phase 2 du contrat, en particulier au travers de la mise en œuvre des programmes d'actions qui auront été élaborés dans les schémas directeurs prévus en phase 1 du contrat, en cohérence avec les attendus du PGRE.

Volet préservation et restauration des milieux

La MISEN note avec intérêt la prise en compte des enjeux du territoire au travers de la poursuite des actions de rétablissement de la continuité piscicole (y compris au-delà des exigences du classement en liste 2), de la poursuite de la prise en compte des zones humides et de la volonté de faire progresser la connaissance via l'étude de l'espace de bon fonctionnement Orb et Libron portée par l'EPTB.

Le contrat fait référence à des études antérieures : la MISEN demande à l'EPTB de compléter l'analyse du programme d'actions au regard des éléments de connaissances disponibles, afin :

- le cas échéant, d'identifier un besoin de connaissances complémentaires pour définir les actions opérationnelles attendues
- d'évaluer le niveau d'ambition du contrat au regard des actions à mener.

Entretien des berges et travaux de restauration : la MISEN recommande la prise en compte dans ces projets de la séquence d'évitement et de réduction des impacts. L'AFB fera passer des documents auxquels il est possible de se référer.

Compte tenu de l'enjeu de la restauration de l'équilibre sédimentaire sur le bassin de l'Orb (y compris Mare, Jaur, Vernazobres) identifié par le SDAGE-PDM et le SAGE, la MISEN recommande que la gestion du transport solide soit intégrée aux projets hydromorphologiques. A ce titre, elle demande d'intégrer cette problématique dans l'évaluation de l'efficacité des équipements de rétablissement de la continuité piscicole et de préciser si la définition d'actions nécessite une acquisition de connaissances supplémentaires (et lesquelles) ou si elle peut s'appuyer sur l'étude hydromorphologique 2015 réalisée sur le bassin.

Concernant l'étude du plan de gestion stratégique des zones humides, à réaliser en régie par l'EPTB, la MISEN demande à ce dernier de préciser le projet dans la fiche action : ETP, durée, calendrier, modalités de mise en œuvre (phase d'élaboration concertée du cahier des charges, phase de réalisation).

Compte tenu de l'organisation du territoire résultant de la mise en œuvre de la GEMAPI, la MISEN demande à l'EPTB d'apporter dans le contrat la garantie de la cohérence entre la stratégie de bassin versant et les actions portées par les différents EPCI en charge de compétences GEMAPI et de leur coordination entre elles.

Volet adaptation au changement climatique

Les actions d'adaptation au changement climatique ne portent que sur la réduction des émissions de GES par les services Eau et assainissement de la CABM et les valorisations possibles sur la station d'épuration de Béziers (études). La MISEN regrette l'absence d'opérations de désimperméabilisation et de végétalisation pour gérer les eaux de pluie (pm un appel à projet de l'Etat est en cours sur ce sujet) et de travaux d'anticipation du changement climatique. Elle invite le porteur du contrat à développer ce thème en seconde phase.

Volet animation

La MISEN note le bon niveau d'accompagnement des différentes démarches du territoire au travers des animations mises en place par l'EPTB et certaines collectivités.

Elle demande que l'ensemble des animations soit présenté dans ce volet (elles pourront être indiquées pour mémoire dans les thématiques auxquelles elles se rapportent).

Elle demande de préciser que la mission d'animation AEP correspond à l'accompagnement de la mise en œuvre du PGRE.

Par ailleurs des compléments concernant la mise en forme du contrat seront apportés à l'EPTB par l'Agence (structuration du document).

Au vu de cette analyse, la MISEN donne un avis favorable au projet de contrat de rivière n°4 2020-2024, sous réserve de la prise en compte de ses observations et recommandations par la CLE prévue le 26 septembre prochain qui validera le projet de contrat.



Comité syndical EPTB Orb Libron
Contrat de rivière 2020-2024

26 Septembre 2019




1

Ordre du jour

→ **Contexte et modalités d'élaboration du Contrat de Rivière 4 Orb et Libron**

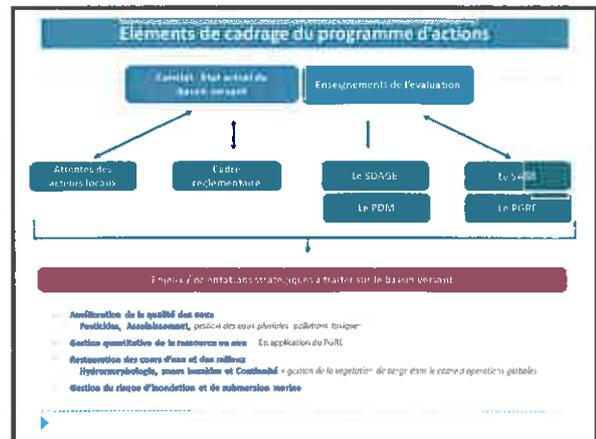
→ **Détail du Programme d'actions**

2



Contexte du CR 4 Orb Libron

3



4



Modalités d'élaboration

5



6

L'élaboration du projet de programme d'actions

- › Croisement des informations disponibles (PDM, opérations programmées antérieurement non réalisées...)
- › Rencontres des principaux maîtres d'ouvrage (petit et grand cycles) – échelle EPCI : recueil des besoins identifiés, émergence de projet
- › Echanges avec l'Agence de l'Eau / XI^{ème} programme
- › Echanges avec les partenaires techniques et financiers

Programme bâti selon 5 volets :

- › Amélioration de la qualité des eaux
- › Gestion quantitative de la ressource en eau
- › Préservation / restauration des cours d'eau et des milieux
- › Contribution à l'adaptation au changement climatique
- › Animation / mise en œuvre opérationnelle

La gestion des inondations fera l'objet d'un PAPI à construire (à partir de fin 2019)

7



Programme d'actions

8

Amélioration de la qualité des eaux

Stratégie du Contrat 2020-2022

- › Accompagner le besoin d'amélioration de la connaissance lié aux évolutions de la maîtrise d'ouvrage (assainissement notamment)
- › Résoudre les difficultés identifiées de longue date (PDM)
- › Encourager / poursuivre les actions novatrices et pilotes (toxiques et gestion du pluvial)
- › Animer la poursuite de la lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires au-delà des dispositifs d'aides antérieurs

9

Amélioration de la qualité des eaux

Assainissement : 5 opérations - > 1,9 M€

- › Etudes : Schémas Directeurs CC Grand Orb et CC La Domitienne, Diagnostic de réseaux SIVOM Orb et Vernazobres
- › Travaux : Réhabilitation de réseaux Laurens, réhabilitation de réseaux Cazouls



› Des opérations structurantes pour le territoire mais citées pour mémoire (déjà engagées, relevant de la 2^{ème} phase ou ne relevant pas du contrat de rivière (ZRR)) : Station d'épuration de Lamalou, Schéma Directeur Assainissement CC Avant-Monts, Stations d'épuration de Cazouls et de Camp Esprit

10

Préservation de la qualité de l'eau

Gestion des eaux pluviales : 1 opération – 1,2 M€

- › Travaux : stockage volumes de temps de pluie en ligne sur bassin versant test (programme de travaux CABM suite au SDA de Béziers 2013)
- › Des opérations structurantes pour le territoire non intégrées au contrat mais citées pour mémoire (relevant de la 2^{ème} phase ou déjà engagées)
Etudes préalables à la réalisation des travaux prioritaires du SDA de Béziers (travaux programmés pour 2023, montant estimé de 30 M€)
Schéma Directeur Pluvial CC Avant-Monts

11

Amélioration de la qualité des eaux

FOCUS sur la gestion du temps de pluie de la CABM

Objectifs :

- › Mise en conformité du réseau unitaire de Béziers /arrêté du 21 juillet 2015 ;
- › Réduction des pollutions par temps de pluie ;
- › Amélioration de la qualité générale des eaux des milieux récepteurs

Schéma Directeur d'Assainissement :

- › 81 millions d'euros de travaux pour gérer le temps de pluie
- › Hiérarchisation des travaux /leur efficacité sur la réduction des pollutions (6 niveaux de priorité) : les deux bassins de stockage de priorité 1 et 2 permettent de résorber 66% de la pollution de temps de pluie (mensuelle).

12

Amélioration de la qualité des eaux

FOCUS sur la gestion du temps de pluie de la CABM

Deux actions Intégrées au Contrat de Rivière 4 O&L :

- ▶ Une opération « pilote » pour réduire le volume à stocker sur un « petit » sous bassin versant en stockant au sein des canalisations. Coût projeté 1,2 M€.
- ▶ En 2023, la réalisation du stockage nécessaire sur les deux bassins prioritaires. Etudié la faisabilité de « fusionner » les deux ouvrages sur la STEP de Béziers (propriété CABM) : coût des travaux 30 M€. Sur la première phase du contrat, la CABM lancera les investigations complémentaires et demandes d'autorisation pour être opérationnelle en 2023 (lancement des travaux).

13

Amélioration de la qualité des eaux

- ▶ **Phytosanitaires : 3 opérations - 0,4 M€**
- ▶ **Animation territoriale : 3 missions**
 - ▶ captages de Puisserguler,
 - ▶ captages Libron-Rieutord-Taurou
 - ▶ échelle Bassin versant par l'EPTB Orb Libron.
- ▶ **Pollutions toxiques : 2 opérations - 0,3 Md'€**
- ▶ **Animation territoriale : 1 mission** sur la CABM (poursuite de l'opération collective en place depuis 2010)
- ▶ **Etudes** (poursuite du suivi des toxiques et des diagnostics, extension aux 4 nouvelles communes CABM, conventionnement avec les industriels) + **Travaux** de réduction des flux



14

Amélioration de la qualité des eaux

- ▶ **Remarques MISEN du 18 septembre**
- ▶ **Prend note de la bonne prise en compte des enjeux du territoire via :**
 - ▶ La poursuite des actions de lutte contre les pesticides
 - ▶ Les actions phare de la gestion du temps de pluie (2020-2024)
 - ▶ L'acquisition de connaissance en accompagnement des prises de compétence assainissement
 - ▶ La poursuite de la démarche de la CABM de réduction des pollutions toxiques
- ▶ **Prend acte de l'inscription en phase 2 du projet prioritaire de gestion du temps de pluie de la CABM qui implique un démarrage sans délai des études de conception.**

15

Gestion quantitative de la ressource en eau

- ▶ **Stratégie du Contrat 2020-2022**
- ▶ **Accompagner le besoin d'amélioration de la connaissance liée aux évolutions de la maîtrise d'ouvrage (eau potable)**
- ▶ **Contribuer à résoudre les déficits identifiés (PDM et PGRE, à la fois pour l'eau brute et l'eau potable)**
- ▶ **Poursuivre l'animation du volet eau brute** (assistance à la réalisation des travaux sur les béals, suivi des étiages et observatoire de la ressource en eau)
- ▶ **Mettre en place une animation spécifique Eau Potable**

16

Gestion quantitative de la ressource en eau

- ▶ **Eau potable : 8 opérations – 1,8 M€**
- ▶ **Etudes :** Schémas Directeurs CC Grand Orb, CC La Domitienne, SIVOM Orb et Vernazobres
- ▶ **Amélioration de la gestion :** mise en place de compteurs de sectorisation ou de télégestion (CC Avant-Monts, St Assainissement et Eau de l'Orb et du Gravezon, SIAE du Jaur, Creissan)
- ▶ **Animation PGRE – Eau potable :** ¼ ETP porté par l'EPTB O&L
- ▶ *Des opérations structurantes pour le territoire mais citées pour mémoire (déjà engagées, relevant de la 2^{ème} phase ou ne relevant pas du contrat de rivière (ZRR, contrat Astien))*
- ▶ SDAEP CC Avant-Monts, travaux Saint Pons, Le Bousquet d'Orb, Feeder du Syndicat Mare et Libron (gain 72 m³/j sur la Mare)
- ▶ Travaux CABM impactant l'Orb mais à inclure dans le Contrat de Nappe Astien : 3 km de canalisations renouvelées (> 1,2 M€) + opération pilote pressions Cers (175 k€). Gain estimé 193 000 m³ (Astien + Orb)
- ▶ Travaux de réhabilitation de réseaux (1,6 M€/an) hors périmètre Astien.

17

Gestion quantitative de la ressource en eau

- ▶ **Eau brute : 6 opérations – 0,2 Md'€**
- ▶ **Travaux d'économie d'eau des béals :** Jaur, Vernazobres et haute vallée de l'Orb
- ▶ **Animation PGRE – Eau brute et suivi des étiages :** 1 ETP porté par l'EPTB O&L
- ▶ **Amélioration des connaissances – suivi PGRE :** acquisition matériel de Jaugeage
- ▶ *Des opérations structurantes pour le territoire citées pour mémoire*
- ▶ Travaux par BRL de réduction des fuites de la canalisation AEP en aval de Réals



18

Gestion quantitative de la ressource en eau

► **Remarques MISEN du 18 septembre**

► **Note avec intérêt :**

- La poursuite des actions d'économie d'eau sur les béals qui contribuent notablement au rétablissement de l'équilibre quantitatif
- La mobilisation des Epci et syndicats engagés dans des démarches d'acquisition de connaissance en matière de gestion durable des services d'Eau

► **Regrette l'absence lors de la première phase de travaux visant l'amélioration des rendements des réseaux AEP**

► **Demande à l'EPTB Orb Libron de consolider ce volet dans le cadre de la phase 2.**

19

Préservation et restauration des milieux

► **Stratégie du Contrat 2020-2022**

- **Accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (notamment les Items 2 et 8) pour développer les actions de restauration morphologique des cours d'eau**
- **Poursuivre l'amélioration de la continuité écologique et mesurer les progrès réalisés**
- **Contribuer à l'émergence de projets de préservation des zones humides (plan stratégique et animation spécifique)**

20

Préservation et restauration des milieux

► **Plan d'entretien des berges : 7 opérations – 2,2 M€**

- **Travaux définis à l'échelle du BV :** CABM, CC Minervois Caroux, CC Grand Orb, CC La Domitienne, CC Sud Hérault, CC Avant-Monts
- **Elaboration Plan d'actions stratégique espèces exotiques envahissantes (EPTB)**
- **Animation de la mise en œuvre :** 1 ETP porté par l'EPTB O&L

► **Hydromorphologie : 6 opérations – 0,8 M€**

- **Travaux :** programme de restauration morphologique du Libron, Moyenne Vallée de l'Orb, Lirou et suppression des seuils piscicoles Aguze (S^t Pons)
- **Etudes :** définition espace bon fonctionnement des cours d'eau, étude opérationnelle Le Poujol sur Orb

► *La réalisation d'opération de restauration morphologique peut permettre à un maître d'ouvrage d'obtenir 30% d'aide de l'Agence sur l'entretien de la ripisylve*

21

Préservation et restauration des milieux

► **Continuité : 4 opérations – 4,1 M€**

- **Poursuite des travaux réalisés sur les seuils de l'Orb aval et moyen :** Seuil Pont Gaston Doumergue, Moulin Maynard et Moulin Neuf
- **Amélioration de la connaissance :** élaboration d'un protocole de comptage des espèces migratrices sur l'Orb aval



► **Zones humides : 1 opération**

► **Définition d'un plan de gestion stratégique des ZH :** par EPTB O&L

22

Préservation et restauration des milieux

► **Remarques MISEN du 18 septembre**

► **Note avec intérêt :**

- La poursuite du rétablissement de la continuité piscicole, la prise en compte des zones humides et la définition de l'espace de bon fonctionnement

► **Demande à l'EPTB Orb Libron de :**

- Préciser le niveau d'ambition du contrat sur la thématique de l'équilibre sédimentaire au regard des études disponibles et intégrer ce volet à l'analyse de l'efficacité des équipements sur l'Orb aval
- Prendre en compte la séquence ERC dans les travaux d'entretien des berges et de restauration des cours d'eau
- Préciser les modalités de réalisation en régie du Plan Stratégique Zones Humides
- Apporter la garantie de la cohérence entre la stratégie de bassin versant et les actions menées par les Gémapiens

23

Contribution à l'adaptation au changement climatique

► **Stratégie du Contrat 2020-2022**

Outre la poursuite de l'accompagnement du territoire sur des actions concourant à l'adaptation au CC (ex : renforcer le chantier prioritaire de l'eau potable) :

- **Intégrer des actions novatrices et pilotes (adaptation au changement climatique)**

24

Contribution à l'adaptation au changement climatique

3 opérations –> 0,2 Md'€

- Sensibilisation du grand public (enjeux quantitatif et qualitatif)
- Optimisation des installations existantes d'eau potable et d'assainissement :
 - Etude globale sur les valorisations envisageables sur la station d'épuration de Béziers (énergie, REUT)
 - Etude pilote de l'impact de l'ensemble du service eau potable assainissement sur les Gaz à Effet de Serre, analyse des compensations potentielles et première mise en œuvre

Des opérations structurantes pour le territoire citées pour mémoire car ne relevant pas du contrat de rivière : plantations de haies dans le cadre du dispositif Hérault'haies

25

Contribution à l'adaptation au changement climatique

Remarques MISEN du 18 septembre

- Regrette l'absence:
 - d'opérations de désimperméabilisation et de végétalisation pour gérer les eaux de pluie.
 - De travaux d'anticipation du changement climatique
- Invite l'EPTB Orb Libron à développer ce thème lors de la phase 2.

26

Animation / mise en œuvre opérationnelle

Stratégie du Contrat 2020-2022

- Poursuivre l'accompagnement du territoire pour la mise en œuvre des actions, le renforcer sur le chantier prioritaire de l'eau potable
- Se positionner dans une démarche de construction continue pour préparer la deuxième phase du contrat 2023-2024

27

Animation / mise en œuvre opérationnelle

Animation territoriale pour la mise en œuvre du contrat – ~ 1 M€

- 8 missions portées par l'EPTB O&L :
 - Zones humides
 - Travaux en rivières
 - Mise en œuvre du PGRE- Volet Eau potable
 - Mise en œuvre du PGRE- Volet Eau brute et étiage
 - Pollutions diffuses en lien avec les captages prioritaires
 - Animation captages Libron-Murviel
 - SAGE
 - Pilotage du contrat, animation du programme d'actions
- 2 missions portées par les collectivités :
 - Pollutions toxiques, CABM
 - Animation captages prioritaires, Puissegruler



28

Animation / mise en œuvre opérationnelle

Remarques MISEN du 18 septembre

- Note le bon niveau d'accompagnement des différentes démarches du territoire.
- Souhaite que l'ensemble des missions d'animation soit identifiées dans ce volet.

29

Synthèse

Le Contrat de Rivière Orb-Libron 4 - 2020-2022 :

- 54 opérations, montant estimé d'environ 14 M€

2020	2021	2022
3 564 680 €	9 093 700 €	1 487 333 €

- en lien avec d'autres démarches de territoire à établir d'ici fin 2019 :

- Contrat de nappe Astien
- Accord-cadre CABM
- Accord-cadre CAHM

30

► **Une démarche au long cours :**

► **2nde contractualisation prévue 2023-2024**

- Bilan de la 1ère phase à réaliser dès début 2022 pour intégrer des actions issues de cette 1ère phase :
 - Programmes de travaux des schémas directeurs en particulier sur le volet Eau potable
 - Travaux découlant des AVP en cours (gestion du temps de pluie notamment)
 - Actions préconisées par les études stratégiques (zones humides)
 - Intégration des éléments du SDAGE-PDM 2022-2027
- Prise en compte des attendus de la MISEN pour la seconde phase.